VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Date de la convocation : 27 mars 2025

Conseillers en exercice *: 33*

PRESIDENT : LORGEOUX Jeanny, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEOUX, Maire, Mme ROGER, M. GUIMONET, Mme PERSEGOL, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, M. BOURARD, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : M. HARNOIS, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ORTH,
Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ,
M. MORIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HOURY,
Mme BRETEL, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL,
M. GAVEAU, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET,
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale,
M. GUENIN, Conseiller Municipal,
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

ABSENTS : M. SABOURDY, Conseiller Municipal,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU AUTRES ORGANISMES AU TITRE DE L'ANNEE 2025 - N° 25/03 - 09

Monsieur GUIMONET, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7 ;

Vu la délibération 24/05-11/A du 10 décembre 2024 fixant le versement d'acomptes de subventions à certaines associations pour le budget primitif 2025 ;

Vu la délibération inscrite à l'ordre du jour en date du 10 avril 2025 fixant le budget primitif 2025 ;

Vu le montant inscrit au budget 2025 notamment au chapitre 65 compte 65748 – « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » ;

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative ;

Considérant qu'il y a lieu de signer des conventions entre la Ville et les associations concernées par tout versement annuel supérieur à 23 000 € ;

.../...

Je vous propose :

- D'approuver l'attribution des subventions aux associations, tel que récapitulé dans le document joint ;
- De préciser que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget 2025 ;
- De subordonner les versements annuels supérieurs à 23 000 €, à la signature des conventions avec la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- De mandater Monsieur le Maire pour procéder à ces versements."

Mme ROGER, M. DUVAL, M. SEGUIN, Adjoints au Maire, et Mme BARRY, M. CHEMINOT, M. GAVEAU, Conseillers municipaux, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'attribution des subventions aux associations, tel que récapitulé dans le document joint ;
- précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget 2025 ;
- subordonne les versements annuels supérieurs à 23 000 €, à la signature des conventions avec la Ville et autorise Monsieur le Maire à les signer ;
- mandate Monsieur le Maire pour procéder à ces versements.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 15 AVR. 2025
Mis en ligne sur le site internet le 16 AVR. 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet https://www.telerecours.fr

Pour Copie Conforme,

Le Maire, **La secrétaire,**

MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (L. et Ch.)

Jeanny LORGEOUX **Laurence MERCIER**

Liste des propositions de subventions aux associations au titre de l'année 2025

Nom de l'organisme bénéficiaire	Montant de la subvention proposée
Nouvelles Subventions de fonctionnement (au chapitre 65)	
ACRAPH (Ass. de la Communauté du Romorantinais d'Aide aux Personnes Handicapées)	10 000 €
ADCL (Association de Développement des Centres de Loisirs)	2 000 €
ADEIF VIDEO	900 €
ADPC (Association Départementale de Protection Civile)	3 000 €
Aéro Club de Sologne	1 500 €
Aïkido	400 €
Air Modèles Club	700 €
Amicale des Etangs de la Varenne	900 €
Amis du Musée de Sologne	3 000 €
ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance)	150 €
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre ACPG-CATM	1 000 €
Antre des Jeux	1 000 €
ASCE (Association de stérilisation des chats errants)	1 500 €
Association des Commerçants Halle et Marché de Romo	700 €
Association sportive du Collège Léonard de Vinci	200 €
Association sportive du Collège Maurice Genevoix	200 €
Association sportive du Lycée Claude de France et LEP Denis Papin	200 €
Atelier 360°	3 000 €
Atelier Colom	4 000 €
Athlétique Club Romorantinais – Gymnastique	13 000 €
Athlétique Club Romorantinais – Handball	6 000 €
Athlétisme Club Romorantinais	27 000 €
Auto-Ecole Solidaire "ça roule"	4 000 €
Ballooning Adventures	3 000 €
Billard Club Romorantinais	1 000 €
Boxing Club Romorantinais	900 €
BTP CFA Indre-et-Loire	40 €
BTP CFA Vendée	40 €
Bureau Information Jeunesse	1 220 €
Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles	200 €
Classe découverte USEP – Ecole des Tuileries	300 €
Cœur de France Cœur d'Afrique	7 000 €
Collège Maurice Genevoix (voyage à Londres)	1 200 €
Comité de Quartier "Romo Ouest"	600 €
Comité de Quartier "La Ratière"	600 €
Comité de Quartier "Lanthenay Bourg"	500 €
Comité de Quartier "Romo Est"	600 €
Comité d'Entente des Anciens Combattants	500 €
Comité des Fêtes	5 000 €
Comité du Secours Populaire	2 500 €
Concours du lièvre à la royale	5 000 €

Croix Rouge Française	8 000 €
Cyclisme Val de Cher Sologne	2 500 €
Ensemble et Solidaires – UNRPA	8 000 €
Etoile Cyclo - Ecole du Bourgeau	100 €
Etoile Cyclo - USEP Ecole des Tuileries	100 €
Etoile Cyclo - USEP Ecole Maurice Leclert (Parterre)	100 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie)	300 €
FNDIRP du Loir-et-Cher	100 €
Foot Sud 41	20 000 €
Gardez la pêche	200 €
GRAHS Sologne	500 €
Groupement Philatélique	200 €
Groupement Social	116 904 €
Gymnastique Volontaire Romorantinaise	600 €
Indé'cie (chant choral)	500 €
JALMALV (jusqu'à la mort...accompagner la vie)	60 €
Karaté Dô Romorantin	550 €
La Caravane des poètes – Textes et Rêves	1 000 €
Le III^{ème} Œil	1 000 €
LEAP Boissay Fougères sur Bièvre	80 €
Les anciens du bahut	200 €
Médaillés Militaires - 395ème section	250 €
MFR Sorigny	40 €
MJC (Maison des Jeunes et de la Culture)	80 000 €
Office du Sport Romorantinais	2 000 €
Pétanque Boule Romorantinaise	800 €
Radio Sologne FM	10 000 €
Rallye Mathématique du Centre	100 €
Refuge Animalier de Sologne (Salbris)	1 000 €
Restaurants du Cœur	1 000 €
Romo Grimp	800 €
Romo Photo Club	700 €
Romo Rando	700 €
Romo RC Modèles	500 €
Romo Sport Auto	1 100 €
Romorantin Futsal Club	500 €
Rugby Club Romorantin Sologne	25 000 €
SAHAS (Société d'Art, d'Histoire et d'Archéologie)	1 500 €
Saint Martin Badminton	800 €
Saint Martin Basket	7 000 €
Saint Martin Judo	1 300 €
Secours Catholique	500 €
Sologne Cyclotourisme	1 200 €
Sologne GR	3 000 €
Sologne Handisport	4 000 €
Sologne Nature Environnement	5 000 €

SOR (Sologne Olympique Romorantinais)	240 000 €
Souvenir Français	150 €
Sport Boule Romorantinais	1 100 €
Tennis Club Romorantinais	4 500 €
Tour cycliste du Loir-et-Cher	2 717 €
UCPS (Union pour la Culture Populaire en Sologne)	800 €
UNAFAM (Union Nationale des Amis et Familles de personnes Malades)	300 €
UNC AFN (Union Nationale des Anciens Combattants)	200 €
Union Musicale	5 000 €
Union Sportive "Franco-Turque"	4 000 €
Urgence Faune Sauvage	1 000 €
Vie Libre	400 €
TOTAL	**684 501€**